

# INTERNET DANS LES BIBLIOTHÈQUES FINLANDAISES

---

Les Finlandais disent volontiers qu'ils possèdent le meilleur système de bibliothèques publiques du monde, assertion un brin ironique puisqu'ils savent que leurs collègues danois et britanniques, pour s'en tenir à ces deux exemples, sont dans le même cas. Dans cette compétition, la Finlande dispose de trois atouts : la couverture extensive du réseau des bibliothèques, leur efficacité et leur architecture. A quoi s'ajoute désormais l'utilisation d'Internet.

Couverture extensive du réseau signifie que 80 % au moins des citoyens de ce pays à la faible densité de population ont facilement accès à des bibliothèques de qualité, dont le développement et les priorités sont l'objet d'une attention suivie. Si les statistiques montrent que Finlandais et Danois utilisent leurs bibliothèques dans des proportions équivalentes et considérables, la confrontation des données économiques révèle que les premiers le font à un coût beaucoup moins élevé que les seconds.

Quant à la conception architecturale des bibliothèques, elle est devenue une tradition finlandaise. Plus de 250 bibliothèques neuves ont été construites au cours des années 80, en

grande partie sur les plans d'architectes renommés. Lorsque, au début des années 90, la récession économique toucha aussi la Finlande, les bibliothécaires se consolèrent à l'idée que ces bâtiments ne pourraient pas leur être enlevés.

La comparaison internationale permet de constater que les bibliothèques finlandaises bénéficient depuis longtemps de subsides importants. La population (cinq millions de personnes) apprécie d'ailleurs cette utilisation des fonds publics, puisque chaque habitant se rend en moyenne une fois par mois dans une bibliothèque et emprunte un peu plus de vingt titres par an. Près de la moitié des Finlandais sont inscrits dans les bibliothèques publiques et l'on estime qu'ils sont plus nombreux encore à les fréquenter régulièrement pour lire des journaux et des revues, consulter les ouvrages de référence, etc.

## Le premier site Internet

Un nouveau chapitre de cette histoire de la lecture publique s'est ouvert en février 1994, lorsqu'une section spécialisée de la Bibliothèque d'Helsinki – le service informatique – créa un accès public à Internet, et du même coup les premières pages d'accueil d'une bibliothèque publique sur

*TUULA HAAVISTO*

**Association  
des bibliothèques  
finlandaises**

E-mail : [tuula.haavisto@fla.fi](mailto:tuula.haavisto@fla.fi)

---

Traduction d'Oristelle Bonis.

le www, avec une petite longueur d'avance sur les Américains. Trois ans plus tard, 60 % environ des bibliothèques publiques sont reliées à Internet.

L'accès est gratuit, la plupart des établissements accordant à leurs usagers une heure d'utilisation par jour. Plusieurs catalogues importants sont déjà consultés sur les pages Web et un certain nombre d'autres le seront

**L'ÉTAT D'ESPRIT  
PARTICULIER  
QUE SUPPOSE  
LA PARTICIPATION À  
LA SOCIÉTÉ  
EN RÉSEAU EXISTE  
DEPUIS LONGTEMPS  
DANS CE PAYS,  
OÙ LA NÉCESSITÉ  
POUR  
LES BIBLIOTHÈQUES  
DE TRAVAILLER  
ENSEMBLE APPARAÎT  
COMME  
UNE ÉVIDENCE**

dans le courant de l'année ; le projet baptisé Maison du savoir (cf. encadré) affecte trois postes de bibliothécaires à plein temps à Internet ; enfin,

\* Citons notamment les présentations d'écrivains, l'établissement d'index consacrés aux contes de fées ou à l'art virtuel, les œuvres en finnois, en suédois et en anglais de poètes finlandais, un guide sur l'écriture et le graphisme des bandes dessinées, etc. L'ensemble est accessible à l'adresse suivante : <http://www.lib.hel.fi/syke/english/>

les bibliothèques ont participé à la création de ressources documentaires destinées au réseau en s'associant à des organismes à vocation culturelle\*.

**Des infrastructures de télécommunication développées**

Pourquoi les bibliothèques publiques finlandaises se sont-elles si vite intéressées à Internet ? Il y a à cela plusieurs raisons, qui sont d'abord d'ordre technique : la Finlande dispose en effet d'infrastructures de télécommunication exceptionnellement développées, avec des connexions télénumériques sur l'ensemble du territoire. Il est donc à la fois plus facile, plus sûr et plus rapide de se connecter à Internet que de passer par un système de transmissions analogiques. Qui plus est, de nombreuses communes sont déjà équipées de connexions par câbles fixes/lignes louées, d'où un accès au

réseau à la fois plus performant et moins cher que la connexion modem/ligne téléphonique.

**Une société en réseau**

Par ailleurs, voilà maintenant plusieurs dizaines d'années que les bibliothèques finlandaises sont associées pour le prêt entre bibliothèques et le partage des ressources. L'état d'esprit particulier que suppose la participation à la « société en réseau » existe donc depuis longtemps dans ce pays, où la nécessité pour les bibliothèques de travailler ensemble apparaît comme une évidence.

**Combiner talents et enthousiasmes**

Ensuite, il faut avouer que les bibliothécaires finlandais ont eu de la chance lorsqu'ils ont défini la ligne de conduite à adopter à l'égard d'Internet. Sans que cela soit très conscient au départ, nous avons éla-

**Financement du développement des réseaux informatiques**

**Le projet de Maison du savoir**

En 1995, 1996 et 1997, 1,5 million de marks finlandais<sup>1</sup> par an a été débloqué par l'État pour le projet de Maison du savoir<sup>2</sup>. Ce projet a pour but de coordonner le développement d'Internet dans les bibliothèques publiques, constituer un premier fonds essentiellement destiné aux bibliothèques chargées de la formation à Internet (surtout destinés à des ONG, organisations non gouvernementales, en 1996 et 1997).

**Le projet de la Société de l'information**

En 1996, puis en 1997, pour ce projet, dix millions de marks finlandais ont été alloués aux bibliothèques publiques. La moitié de cette somme sert à recruter des spécialistes pour le développement des réseaux au niveau régional, le reste est consacré à former les bibliothécaires au travail sur Internet, aider les petites communes à s'équiper en micro-ordinateurs, financer les solutions techniques qu'exigent les tâches

effectuées sur Internet, assurer la production par les bibliothèques de documents pour Internet. En 1998, dix millions de marks finlandais seront attribués aux bibliothèques publiques pour l'ensemble des tâches sur Internet, étant entendu qu'à ce stade, priorité sera donnée à la poursuite du travail de coordination, au développement assuré par les spécialistes et à la formation au travail sur Internet. Précisons que les collectifs locaux ont contribué à l'effort engagé. Ce sont elles qui ont acheté les micro-ordinateurs dont sont équipées les bibliothèques et qui supportent les coûts d'exploitation d'Internet.

\* Source : ministère de l'Éducation finlandais.

1. Un mark finlandais vaut environ un franc (un euro = 5,8 marks finlandais).  
2. L'organisme responsable du projet Maison du savoir est l'Association des bibliothèques finlandaises.

boré un modèle qui nous permet de combiner constamment les talents et les enthousiasmes. Le point est important, car dans cette coopération chacun n'a d'autre autorité que celle que lui confèrent ses compétences ou sa spécialité. L'enjeu était d'éveiller l'intérêt du plus grand nombre pour ce nouvel outil. Nous y sommes parvenus en profitant de l'engouement que la nouveauté suscite souvent au sein des avant-gardes et en maintenant le principe d'un débat ouvert. Les bibliothécaires, qui avaient très vite compris les avantages des réseaux électroniques, ont largement contribué à créer cette politique, développée en partie sur le réseau lui-même au sein de groupes de discussion très vivants sur les sujets les plus divers – de la nécessité pour les bibliothèques publiques de se connecter à Internet

au traitement à réserver aux pages pornographiques, en passant par la manière de résoudre tel ou tel problème technique.

### Le rôle du gouvernement

Enfin, et ce n'est pas le moins important, le gouvernement a clairement joué un rôle dans la décision d'équiper les bibliothèques publiques de l'accès à Internet. Au début des années 90, la volonté du gouvernement américain de développer les autoroutes de l'information a convaincu les responsables politiques de mettre sur pied un système comparable en Finlande. Dans les pays du Nord, l'accès de tous à l'information et à la culture fait de longue date partie des priorités. Aussi nos politiciens ont-ils cherché à garantir ce droit dans la nouvelle société de l'informa-

tion. Cette dernière, reposant avant tout sur les trois volets données/informations/savoir, est au cœur de la société du futur. Il fallait donc trouver les moyens de les mettre à la portée de tous les citoyens. La tradition de pensée en vigueur dans les pays nordiques dictait d'elle-même la solution : c'est aux bibliothèques et aux écoles que devaient aller les millions de dollars nécessaires à l'effort de modernisation.

On constate d'ailleurs que la plupart des pays européens travaillent dans la même perspective depuis quelques années. Si la France fut la première à creuser cette idée au début des années 80, la différence entre sa situation et la nôtre tient à précisément à cette longue tradition. Chez nous, la nouvelle politique a pu d'emblée s'appuyer sur un réseau de bibliothèques extensif et performant.

## *Les bibliothèques publiques en Finlande*

### **La législation**

- le statut des bibliothèques publiques est régi par les lois de 1929, 1961, 1986 et 1992 ;
- les dispositions les plus importantes des lois récemment adoptées concernent le réseau des bibliothèques, et la gratuité ou la tarification de leurs services. Toutefois, les municipalités ne sont pas légalement tenues d'avoir une bibliothèque ;
- depuis 1996, la Constitution peut être invoquée pour tout ce qui touche à la lecture publique (bien que les bibliothèques publiques ne soient pas expressément mentionnées dans le texte de la Constitution, elles le sont à deux reprises dans les attendus) ;
- la loi sur les bibliothèques est à nouveau examinée et devrait être adoptée sous sa forme remaniée au début de 1997.

### **Administration et financement**

- l'administration des bibliothèques publiques relève des municipalités ;
- bien que la loi ne les y oblige pas, toutes les municipalités disposent aujourd'hui d'une bibliothèque (à l'exclusion d'Åland) ; en 1995, on dénombrait 455 bibliothèques centrales pour un total de 985 établissements, plus 215 bibliobus ;
- leur financement est assuré pour moitié par l'État, pour moitié par les communes ;
- plusieurs bibliothèques s'efforcent depuis quelque temps d'étendre leurs services au-delà des limites de la commune.

### **Données complémentaires (1995)**

- 84 % (370) des bibliothèques municipales sont automatisées ;

- 66 % (289) ont accès à des bases de données extérieures ;
- 39 % ont accès à Internet (selon une étude récente, à la fin de 1996, leur pourcentage s'élevait à 60 %).

### **Les bibliothèques publiques et la politique finlandaise de développement de la société de l'information**

- les bibliothèques publiques (et les établissements d'enseignement) sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre des stratégies visant à développer la société de l'information en Finlande : leur rôle est de permettre au grand public d'accéder à Internet et aux autres réseaux ;
  - les crédits consentis par l'État dans ce but s'élèvent à dix millions de marks finlandais (soit 1,7 million d'euro ou 2,2 millions de dollars) par an pour 1996, 1997 et 1998, à quoi s'ajoute une enveloppe annuelle de 1,5 million de marks finlandais (215 000 euros ou 300 000 dollars) versée en 1995, 1996 et 1997 ;
  - ces sommes sont avant tout destinées à coordonner le développement d'Internet dans les bibliothèques publiques ; recruter des spécialistes pour le développement d'Internet au niveau régional dans les bibliothèques publiques ; aider les petites communes à acquérir l'équipement nécessaire aux connexions Internet ; aider les bibliothèques à former leur personnel à l'utilisation d'Internet ; soutenir la production d'informations diffusées sur Internet ;
  - le reste, à vrai dire la plus grosse partie des projets, est à la charge des communes.
- Pour plus d'informations, on peut consulter PULSE, la page commune du réseau des bibliothèques publiques finlandaises : <http://www.lib.hel.fi/syke/english>



*Statistiques des bibliothèques publiques*

	1988	1989	1990	1991	1992	1993*	1994	1995
<b>Nbre d'emprunteurs (en % de la population)</b>	44	44	44	46	48	49	49	49
<b>Nbre de périodiques prêtés</b>	86 240 024	85 669 040	85 714 168	89 239 997	96 387 288	99 074 855	102 010 064	102 063 803
<b>Périodiques prêtés/hab.</b>	17,5	17,4	17,3	17,9	19,3	19,7	20,2	20,1
<b>Nbre de livres prêtés</b>	78 340 573	76 404 712	75 084 569	76 022 577	80 805 659	82 227 546	84 065 859	81 633 980
<b>% du total de prêts</b>	90,8	89,1	87,6	85,0	83,8	83,0	82,4	80,0
<b>% documentaires pour adultes</b>	20,1	21,1	22,1	23,5	25,1	-	-	-
<b>% romans pour adultes</b>	35,3	34,5	34,2	34,8	35,1	-	-	-
<b>% livres pour enfants</b>	44,6	44,4	43,7	41,7	39,8	-	-	-
<b>Nbre d'entrées</b>	49 047 103	49 490 052	49 263 611	53 368 661	58 335 733	60 400 375	62 697 271	63 676 522
<b>Nbre d'entrées /habitant</b>	10,0	10,6	10,0	10,7	11,7	12	12,2	12,6
<b>Rech. documentaires/ semaine</b>	87 711	91 300	98 441	108 226	118 261	-	-	-
<b>Formation utilisateurs nbre de sessions</b>	11 192	11 136	11 996	11 609	11 421	-	-	-
<b>Volume des collections total</b>	-	36 466 842	37 602 125	38 275 873	38 852 370	39 187 074	39 657 675	40 001 134
<b>livres</b>	-	34 649 914	35 502 195	35 938 179	36 307 962	36 610 833	36 629 080	36 882 048
<b>acquisitions/an</b>	-	2 528 135	2 556 422	2 284 593	2 026 229	1 942 538	1 847 336	1 840 092
<b>Coût de fonctionnement** par habitant</b>	850 512 173	943 464 192	1 039 578 210	1 105 533 222	1 057 282 212	1 032 723 205	1 015 695 201	1 072 235 211
<b>Postes à plein temps</b>	-	4 527	4 596	4 612	4 480	4 378	4 322	4 240

Données au 15.8.1996. Source : ministère de l'Éducation.

\* Modifié en 1993, le mode de calcul des statistiques est désormais fondé sur un moins grand nombre d'informations.

\*\* En marks finlandais (un mark finlandais vaut environ un franc).

Offrir à leurs usagers la possibilité d'utiliser Internet a permis aux bibliothèques d'améliorer encore leur image, ce qui a surtout compté au niveau local, vis-à-vis des autorités décisionnelles. La position pionnière des bibliothèques dans le développement des connexions par câbles fixes/lignes louées fut en effet un indicateur très concret du rôle qu'elles pouvaient jouer dans la société de l'information. Même les partisans de la pensée technicienne ont dû se rendre à l'évidence : désormais, les établissements de lecture publique se sont bel et bien saisis de ce genre d'outils.

### Un tournant idéologique

Jusqu'à quel point cela a-t-il influencé l'attitude des bibliothécaires ?

Pour prendre un exemple, nous considérons maintenant que notre tâche est de permettre aux utilisateurs d'accéder à des contenus plutôt qu'à des produits finis (livres ou cassettes), ce qui témoigne d'un tournant idéologique manifeste. Nous nous efforçons également de dégager les principales caractéristiques des documents électroniques afin d'en faciliter l'utilisation. Il s'agit là, me semble-t-il, des premiers défis lancés par la technologie à nos compétences professionnelles. Nous devons par ailleurs nous demander si nous n'avons pas mieux à proposer qu'Alta Vista, question qui bien sûr appelle une réponse positive, même si nous n'en saisissons pas encore bien les implications pratiques. Les potentialités d'Internet en matière d'édition et de communication sont à l'étude. Un important catalogue des

bibliothèques publiques (localisé à Tampere) prévoit la possibilité de réserver des documents à l'avance ou de vérifier nominativement les prêts *via* les pages du Web.

### Le droit d'auteur

La définition du droit d'auteur soulève dans ce contexte des difficultés particulières auxquelles sont constamment confrontés les bibliothécaires qui travaillent sur Internet.

Après les très importantes journées de décembre 1996 à Genève, à l'initiative de la WIPO (World International Property Organization), il reste à les régler aux niveaux européen et national. Dans la perspective finlandaise, il s'agit, là encore, d'un point décisif, tout le problème étant de savoir si le Parlement nous soutiendra politique-

ment et admettra que la loi sur le droit d'auteur doit aussi ménager les intérêts des bibliothèques.

Au niveau de la Communauté européenne, les choses s'avèrent encore plus complexes et il faudra nécessairement en passer par une coopération internationale. Le sort des bibliothèques dépend dans une large mesure des solutions qui seront apportées.

**NOTRE TÂCHE EST  
DE PERMETTRE  
AUX UTILISATEURS  
D'ACCÉDER À  
DES CONTENUS  
PLUTÔT QU'À  
DES PRODUITS FINIS**

Cet article m'a surtout donné l'occasion d'insister sur la place qu'occupe désormais Internet dans nos bibliothèques. Dans le même temps, le débat porte sur le degré d'alphabétisation, l'avenir du livre, le développement des documents vidéo dans les bibliothèques, etc. Il faut à cet égard souligner qu'Internet ne représente qu'un des traits d'une évolution beaucoup plus générale. A l'heure où la profession cherche à définir le rôle des bibliothèques publiques dans la société de l'information, Internet fait partie des facteurs qui, depuis quelque temps, obligent les bibliothécaires finlandais à s'interroger sur leur rôle. J'ai toutefois le sentiment que nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Il faudra encore beaucoup réfléchir et travailler avant que les bibliothèques arrivent à trouver – et occuper – leur place dans la société de l'information.

Février 1997

**Le financement des bibliothèques en Finlande**

**Bibliothèques publiques  
(et bibliothèques scolaires)**

- le financement est assuré pour moitié par l'État, pour moitié par les municipalités ;
  - les bibliothèques sont généralement gratuites, conformément à la loi qui régit leur statut ;
  - les services tarifés correspondent à la réservation des documents, aux amendes prévues en cas de retard et, dans certains cas, au prêt entre bibliothèques ainsi qu'à la consultation en ligne ;
  - les bibliothèques tirent également quelques revenus de la vente de reproductions de livres anciens, ainsi que de la location d'auditoriums ou autres salles ;
  - ces droits perçus par les bibliothèques représentent 5 à 10 % de leur budget total, la moyenne devant se situer entre 6 et 7 % ;
  - la consultation d'Internet est gratuite ; en revanche, l'impression de documents Internet est payante dans la plupart des bibliothèques offrant ce service ;
  - l'argent émanant de dons ou de legs compte pour une part minime du budget ;
  - moyennant finances, quelques bibliothèques publiques mettent leur savoir-faire ou leurs services à disposition des établissements d'enseignement supérieur ou d'autres clients potentiels.
- NB.* Il n'existe pas en Finlande de réseau de bibliothèques scolaires ; les écoles et les lycées dépendent à cet égard des bibliothèques municipales (souvent hébergées dans leurs murs) et des bibliobus.

**Bibliothèques de recherche**

- En voici un tableau général :
- celles qui sont sous la tutelle de l'État sont entièrement financées sur le budget de l'État ;
  - ces bibliothèques cherchent à compléter leurs revenus en tarifant

certain services : prêt entre bibliothèques, consultation de bases de données en ligne, édition de documents... ;

- de manière générale, le coût de ces services est plus élevé que dans les bibliothèques publiques ;
- il existe quelques exceptions, par exemple la bibliothèque de l'Institut d'études économiques d'Helsinki, qui gère une base de données internationales et vend également ses compétences sous d'autres formes.

**Bibliothèques spécialisées**

- leur financement est assuré par l'organisme, public ou privé, dont elles dépendent ;
- leurs sources de revenus annexes sont négligeables (leurs fonds ne sont pas assez importants pour qu'elles facturent leurs services de façon profitable) ;
- deux exceptions : le Centre de recherche technique de la documentation finlandaise et la Bibliothèque d'études statistiques ont développé une vraie politique commerciale. D'après les informations dont je dispose, l'expérience est satisfaisante pour le premier de ces établissements, alors que le second s'interroge sur la nécessité de facturer ces services dans de telles proportions.

**La Bibliothèque du dépôt légal** est la bibliothèque de référence des bibliothèques de recherche et des bibliothèques publiques, et appartient à l'État qui en assure le financement.

**La Bibliothèque pour les malvoyants** est la propriété de l'État qui en assure le financement.

\* Contact à la Heinola City Library : heli.saarinen@rovaniemi.fi